

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DE L'AGRICULTURE

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Est-il en mesure de dire si le gouvernement va permettre à la Chambre d'étudier le 2^e rapport du comité permanent de l'Agriculture avant que l'honorable ministre de l'Agriculture annonce officiellement la politique laitière pour l'année 1970-1971?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Comme je l'ai dit, je crois, jeudi dernier, monsieur l'Orateur, le gouvernement estime que nous avons déjà beaucoup discuté à ce sujet, il y a quelques semaines, et, partant, n'est pas d'avis de reprendre le débat.

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Cela signifie-t-il que le gouvernement a l'intention d'ignorer totalement le 2^e rapport du comité permanent de l'agriculture?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Gaspé a la parole.

LES PÊCHES

PRÉSENCE DE BATEAUX ÉTRANGERS DANS LE
GOLFE SAINT-LAURENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêches et Forêts.

Pourrait-il confirmer la présence de nombreux bateaux de pêche de pays étrangers dans le golfe Saint-Laurent et nous dirait-il quelles mesures sont prises par son ministère et par la garde côtière, en vue de chasser ces bateaux des eaux canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, des navires européens de pêche commerciale se trouvent dans le golfe Saint-Laurent. Nous avons informé leurs officiers et leurs équipages qu'ils ne sont pas les bienvenus et nous avons signalé la même chose à leurs gouvernements, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Nous ne pouvons pas les évincer, car notre système de délimitation des zones de pêche au large de la côte est du Canada n'est pas encore au point. D'ici là, nous ne pourrions pas forcer ces navires à quitter les lieux.

[Français]

M. Cyr: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre pourrait-il dire à quel pays appartiennent ces bateaux de pêche?

[Traduction]

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, ils appartiennent à la France, à l'Espagne, au Portugal, à la Norvège et au Danemark.

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Afin de réglementer la lutte pour régir nos frontières, le ministre proposerait-il au gouvernement de la France de nous offrir les îles Saint-Pierre et Miquelon pour les bases de Marseille et de Metz en France?

L'APPLICATION DE LA LIMITE DE PÊCHE
DE 12 MILLES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire au ministre des Pêches. Peut-il nous dire combien de temps encore il estime qu'il faudra pour qu'on applique la limite de pêche de 12 milles autorisée par la Chambre en 1964?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, nous avons une mesure législative prévue pour cette session. Dès qu'elle sera adoptée, nous serons en mesure de déterminer de façon définitive notre ligne de clôture.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Je voudrais demander au ministre des Pêches si on ne lui a pas signalé la présence de nombreux navires étrangers dans les eaux de Terre-Neuve et dans d'autres eaux canadiennes à l'intérieur de la limite de 3 milles? Si oui, que fait-on à ce sujet?

L'hon. M. Davis: Pas récemment, monsieur l'Orateur. Cependant, comme le député le sait, les droits consentis par traité à certains pays comme la France, par exemple, et qui seraient progressivement abolis permettent à leurs navires de pêche de toucher nos côtes.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Comme on l'a mentionné antérieurement dans une question supplémentaire adressée au ministre des Pêches, une mesure législative adoptée à la Chambre il y a plus de six ans donne au gouvernement un droit de regard sur les eaux du golfe du Saint-Laurent où, comme le ministre l'a admis, des navires étrangers se livrent à la pêche. Pourquoi le ministre ne peut-il user de ses pouvoirs pour faire évacuer les zones de pêche?

M. l'Orateur: Le député de Skeena a la parole.